

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 19 janvier 2010, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général et greffier adjoint

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

10/01/001 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y retirant l'item suivant :

5.2 Préposé au travail général de la voirie – embauche de monsieur Johnny Brown

ADOPTÉE

10/01/002 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

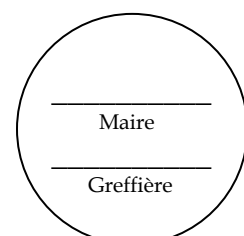
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2009 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2009 tenues respectivement à 19 h et à 19 h 30.

ADOPTÉE



10/01/003 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ SUR DIFFÉRENTS COMITÉS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER les membres du conseil suivants pour représenter la municipalité sur les différents comités, tels que ci-après énumérés :

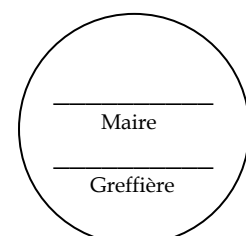
COMITÉS	REPRÉSENTANTS	Substitut
C.C.U.	TAILLEFER, Daniel	
LOISIRS / MAISON DES JEUNES	LEBLANC, Daniel TAILLEFER, Daniel	
TRANSPORTS EN COMMUN	RAINVILLE, Marcel	PINSONNEAULT, René
FONDS DE PENSION	RAINVILLE, Marcel	
H.L.M.	LEGAULT, André RAINVILLE, Marcel	
COMITÉ INTERMUNICIPAL D'INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE	LeCAVALIER, Michelle PINSONNEAULT, René	
R.H. / RELATIONS DE TRAVAIL	LEBLANC, Daniel LEGAULT, André	
TOPONYMIE	PINSONNEAULT, René	

ADOPTÉE

10/01/004 MANDAT À « YVON LATREILLE PHOTOGRAPHE - MOSAÏQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER « Yvon Latreille photographe » à effectuer une mosaïque des membres du conseil municipal, au coût de 1800\$, toutes taxes incluses. Le travail comprendra une mosaïque grand format et une copie souvenir pour chacun des membres du conseil.

ADOPTÉE

10/01/005 MANDAT À LA FIRME « MICHEL DEBELLEFEUILLE EXCAVATION INC. » – DÉMOLITION DE L'ANCIEN CHALET AU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Michel DeBellefeuille Excavation Inc. », sise au 59, rue Huot, à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (Québec), J7V 7M4, pour la démolition de l'ancien chalet au parc Michel-Martin, au coût de 12 650\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 11 décembre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 646,19\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

10/01/006 COMPENSATION MONÉTAIRE – INFRASTRUCTURES 8^E AVENUE

CONSIDÉRANT la méthode de travail employée par l'entrepreneur Roxboro Excavation Inc. qui a occasionné une économie substantielle pour la ville de L'Île-Perrot au niveau des coûts d'excavation du roc;

CONSIDÉRANT de ce fait les difficultés de réalisation causées à l'entrepreneur qui ont eu comme conséquence de diminuer la production de ce dernier lors des travaux;

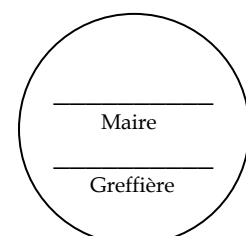
CONSIDÉRANT la demande qui a été soumise en date du 30 novembre 2009 et les recommandations favorables présentées par la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants LBCD en date du 11 décembre 2009 et détaillées dans le rapport de la direction générale soumis aux membres du conseil municipal.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER à l'entrepreneur Roxboro Excavation Inc., une compensation monétaire de 48 985,20\$, plus les taxes applicables, pour sa perte de productivité selon la méthode de travail appliquée à l'exécution des travaux.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 52 842,78\$ nette de ristourne.



D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 603.

ADOPTÉE

10/01/007 RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 22^E AVENUE

CONSIDÉRANT le rapport de la direction générale, il est convenu que les membres du conseil municipal sont informés des coûts du projet de réfection d'une partie de la 22^e avenue et donnent leur accord aux travaux additionnels qui ont été nécessaires de réaliser en cours d'exécution des travaux.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le paiement des travaux contingents dont le coût s'élève au montant de 24 218,30\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 26 125,49\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 604.

ADOPTÉE

10/01/008 DEMANDE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS – 25^E AVENUE

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale faite aux membres du conseil municipal.

IL EST

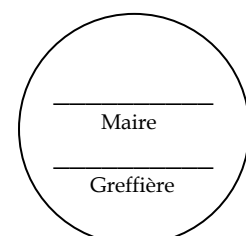
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER un ajustement des honoraires professionnels à la firme Genivar, un montant additionnel de 8972,27\$, plus les taxes applicables, le tout selon les règles applicables en vertu du cahier des charges pour services professionnels de génie et les ententes conclues pour ce projet.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9678,84\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même l'excédent budgétaire de l'année 2009.

ADOPTÉE



10/01/009 PRÉPOSÉ AU TRAVAIL GÉNÉRAL DE LA VOIRIE – EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL DAGENAI

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Michel Dagenais en tant que préposé au travail général de la voirie avec le statut de salarié temporaire, conformément aux dispositions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800 actuellement en vigueur.

QUE la période d'embauche soit rétroactive au 11 décembre 2009 pour une période indéterminée, en remplacement d'un congé de maladie.

ADOPTÉE

10/01/010 INSTRUCTEUR ACCRÉDITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE TROTTIER

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'École nationale des pompiers du Québec et la ville de L'Île-Perrot le 15 août 2005.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 7 janvier 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER au taux horaire 40,00\$, monsieur Stéphane Trottier, domicilié à Rivière-Beaudette, en tant qu'instructeur accrédité du service de sécurité incendie, pour donner la formation des programmes de l'École nationale des pompiers du Québec.

DE METTRE fin à son emploi à titre d'instructeur si monsieur Trottier ne fait pas de formation durant une période de 18 mois.

ADOPTÉE

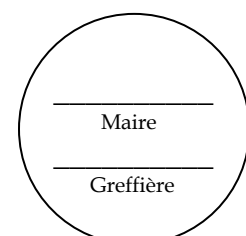
10/01/011 INDEXATION DU TAUX SALARIAL – INSTRUCTEUR ACCRÉDITÉ AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PERMETTRE d'indexer le taux horaire de l'instructeur accrédité au service de sécurité incendie de l'École nationale des pompiers du Québec de 3%, faisant en sorte que le taux actuel de 40,00\$ soit établi à 41,20\$, rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉE



10/01/012 STAGE AU SERVICE DE L'INSPECTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MONSIEUR JEAN-CHARLES GUINDON

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Jean-Charles Guindon, domicilié à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, à effectuer un stage au service de l'inspection et de l'aménagement du territoire de la municipalité durant la période du 1^{er} février 2010 à la mi-mai 2010.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que le Cégep André-Laurendeau doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

10/01/013 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 décembre 2009, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 3 255 613,96\$.

ADOPTÉE

10/01/014 ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT - DÉPÔT

Le rapport sur les états financiers de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2008 est déposé au conseil.

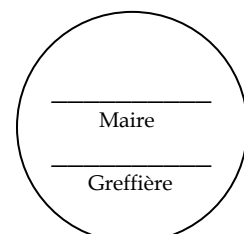
10/01/015 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2010 tel que transmis par l'Office municipal d'habitation en date du 28 décembre 2009.

ADOPTÉE



10/01/016 MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE-PERROT - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires 2010 de la « Maison des jeunes de L'Île-Perrot » et d'autoriser le paiement de 45 629\$, en douze versements mensuels égaux de 3802,41\$, représentant la quote-part de la ville de L'Île-Perrot.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-720-30-414.

ADOPTÉE

10/01/017 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER le budget révisé tel que transmis par la Société d'Habitation du Québec en date du 11 décembre 2009.

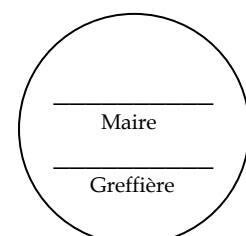
ADOPTÉE

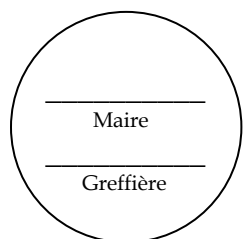
10/01/018 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 516-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 516 (RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ.) »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 516-1 intitulé : « Règlement abrogeant le règlement numéro 516 (Règlement imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité.) »

10/01/019 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 580-9 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-34 »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-9 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin d'agrandir la zone commerciale C-34 ».





10/01/020 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 617 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 10^E AVENUE ».

Monsieur le conseiller Daniel Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 617 intitulé « Règlement décrétant un emprunt pour la réhabilitation des infrastructures de la 10^e avenue ».

10/01/021 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 543-3 INTITULÉ : « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 543 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES JOURS ET LES HEURES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL. » TEL QU'AMENDÉ ».

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, une demande de dispense de lecture du règlement doit être faite avant son adoption.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 543-3 intitulé : « Règlement abrogeant le règlement numéro 543 intitulé : « Règlement déterminant les jours et les heures des séances ordinaires du conseil. » tel qu'amendé. »

QUE des copies du règlement numéro 543-3 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

10/01/022 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-9 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-34 »

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, une demande de dispense de lecture du règlement doit être faite avant son adoption.

IL EST

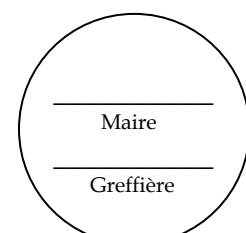
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-9 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin d'agrandir la zone commerciale C-34 ».

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19 h le mardi 23 février 2010.

QUE des copies du premier projet de règlement numéro 580-9 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



10/01/023 VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Ville de L'Île-Perrot désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dont le siège social est situé au 420, avenue Saint-Charles, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N1, pour et à l'acquit de la Ville toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Ville des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

10/01/024 MANDAT À « ALUTEC » - COMPARTIMENTATION EN ALUMINIUM POUR LE VÉHICULE FORD F250 2010 AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

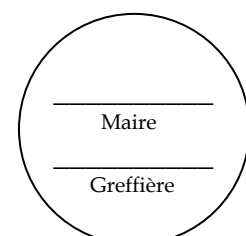
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER l'entreprise « Alutec », sise à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la fourniture d'une compartimentation en aluminium et l'installation, dans la boîte arrière de la camionnette Ford F250 2010, du service de sécurité incendie, au coût de 4700\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 27 octobre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5070,13\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615.

ADOPTÉE



**10/01/025 MANDAT À « ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE INC. »
ÉQUIPEMENTS D'URGENCE POUR LE VÉHICULE FORD F250
2010 AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER l'entreprise « Zone technologie électronique Inc. », sise à Chambly pour la fourniture d'équipements d'urgence de marque Tomar (gyrophares, contrôle et sirène) pour la camionnette Ford F250 2010, du service de sécurité incendie, au coût de 5555\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 28 août 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5992,46\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615.

ADOPTÉE

**10/01/026 MANDAT À « METRO COM » - ÉQUIPEMENTS DE
RADIOCOMMUNICATION POUR LE VÉHICULE FORD F250 2010
AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER l'entreprise « Metro Com », sise à ville Saint-Laurent pour la fourniture d'équipements de radiocommunication et l'installation, pour la camionnette Ford F250 2010, du service de sécurité incendie, au coût de 633,13\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 21 août 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 682,99\$ nette de ristourne.

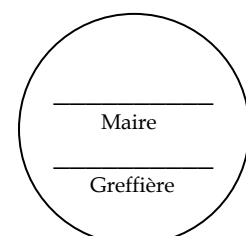
D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615.

ADOPTÉE

**10/01/027 MANDAT À « ALAIN DEMERS LETTRAGE ENR. » - LETTRAGE
POUR LE VÉHICULE FORD F250 2010 AU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER l'entreprise « Alain Demers Lettrage Enr. », sise à L'Île-Perrot pour le lettrage de la camionnette Ford F250 2010, du service de sécurité incendie, au coût de 725\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 1^{er} septembre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 782,09\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615.

ADOPTÉE

10/01/028 MANDAT À « ARÉO-FEU INC. » - DIVERS ACCESSOIRES POUR L'AUTOPOMPE 2010 AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER l'entreprise « Aréo-Feu Inc. », sise à Longueuil pour la fourniture de divers équipements tels que boyaux, raccords, lances, ventilateur, outils, lampes portatives pour l'autopompe 2010, du service de sécurité incendie, au coût de 5574\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6012,95\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615.

ADOPTÉE

10/01/029 MANDAT À « CMP MAYER INC. » - DIVERS ACCESSOIRES POUR L'AUTOPOMPE 2010 AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

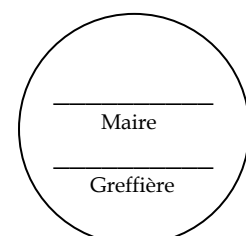
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER l'entreprise « CMP Mayer Inc. », sise à Drummondville pour la fourniture de divers équipements pour l'autopompe 2010, du service de sécurité incendie, au coût de 15 491,41\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 711,36\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615.

ADOPTÉE



10/01/030 MANDAT À « METRO COM. » - ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION POUR L'AUTOPOMPE 2010 AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER l'entreprise « Metro Com. », sise à Ville Saint-Laurent pour la fourniture d'équipements de radiocommunication pour l'autopompe 2010, du service de sécurité incendie, au coût de 4516,44\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 27 octobre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4872,11\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 615.

ADOPTÉE

10/01/031 VENTE D'UN CAMION ÉCHELLE 1976 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la vente du camion échelle 1976 du service de sécurité incendie de la ville de L'Île-Perrot à la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au coût de 16 000\$, de gré à gré.

LEDIT camion échelle 1976 est vendu tel que vu sans garantie aucune.

ADOPTÉE

10/01/032 DON D'ANCIENNES TENUES DE POMPIERS À L'UCMU - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 5 janvier 2010.

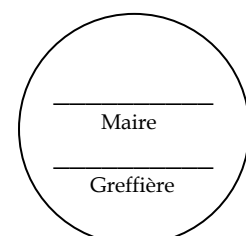
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER la décision du service de sécurité incendie de la ville de L'Île-Perrot de faire don d'anciennes tenues de pompiers à l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. (UCMU).

TOUTEFOIS la ville de L'Île-Perrot n'assume aucune responsabilité en cas d'incident.

ADOPTÉE



10/01/033 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 200, 22^E AVENUE (LOT 1 576 495)

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 200, 22^e avenue, lot 1 576 495;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 19 décembre 2009, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 12 janvier 2010.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 200, 22^e avenue, à l'effet de :

- Réduire la marge arrière à 8,63 mètres au lieu de 9 mètres.

Le tout tel que démontré au plan annexé au certificat de localisation, dossier : T-16640-1, minute 37738, préparé par Legault et Trudeau, arpenteurs-géomètres et daté du 19 juin 2007.

ADOPTÉE

10/01/034 P.I.I.A. – ZONE C-25, 100 BOULEVARD DON-QUICHOTTE – ENSEIGNE THAÏ EXPRESS

CONSIDÉRANT que la zone C-25 est assujettie aux dispositions du règlement numéro 584 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

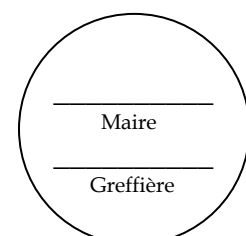
CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification du P.I.I.A. par « Thaï Express » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le comité consultatif d'urbanisme et la vérification de sa conformité aux dispositions du règlement numéro 584;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 12 janvier 2010.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le P.I.I.A. de la version du plan numéro 2, soit que le logo soit détaché du bandeau d'enseigne selon le plan numéro 336-66654 Thexp, daté du 22 juin 2009 et préparé par Les Designs Brilliant.

ADOPTÉE

10/01/035 ADJUDICATION DE CONTRAT – VÊTEMENTS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation.

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions en date du 5 janvier 2010 et l'analyse de celles-ci.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 5 janvier 2010 et portant le numéro 10-ST-01.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de vêtements de travail à l'entreprise Hérard et Fils Nettoyeurs Inc., sise au 100, boulevard Don-Quichotte, Suite 2, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6L7, au coût de 23 813,35\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 4 janvier 2010.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 25 688,65\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général.

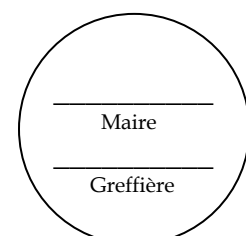
ADOPTÉE

10/01/036 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO) POUR LA RÉFECTION DU SYSTÈME D'AQUEDUC – ÎLE-PERROT NORD

CONSIDÉRANT que les travaux que souhaite réaliser la ville de L'Île-Perrot sont considérés comme prioritaires à court terme (horizon 5 ans) au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées approuvé par le conseil municipal et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'AUTORISER la firme « CDGU Ingénierie Urbaine » sise au 4, rue St-Michel, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour le projet de réhabilitation des infrastructures dans le secteur Île-Perrot Nord.

QUE la ville de L'Île-Perrot s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation de ce projet d'infrastructures, le cas échéant.

ADOPTÉE

**10/01/037 RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 10^E AVENUE
- AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la firme « Les Consultants LBCD Inc. » à présenter et à signer pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réhabilitation des infrastructures de la 10^e avenue et aussi de procéder à l'émission d'un certificat de conformité à la fin des travaux.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h à 20 h 15.

10/01/038 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 15.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

ANDRÉ MORIN
GREFFIER ADJOINT

